

Le Gabriellois

Juillet 2026

Volume 29
Numéro 7



*Dans le noir de la nuit d'été, le violon pleure ses notes qui se
répètent et se répondent.*

Bienvenue et Au revoir

Bonjour chères citoyennes et chers citoyens de Saint-Gabriel-Lalemant,

Comme certains le savent déjà, madame Sylvie Dionne a quitté ses fonctions en mai dernier et je suis très heureuse de ma nomination, afin de lui succéder.

En poste depuis le 2 juin, j'ai eu l'occasion de rencontrer quelques-uns d'entre vous et de me présenter. Pour les autres, il y aura certainement des moments propices, soit aux séances du conseil municipal, au bureau municipal ou durant une activité quelconque pour faire votre connaissance.

J'ai le souhait de faire partie intégrante de votre communauté, de pouvoir répondre à vos questions efficacement et de rendre votre municipalité toujours plus attrayante et dynamique. Avec les membres du conseil, nous désirons que votre milieu de vie soit inclusif et diversifié afin que chacun et chacune y trouve son compte.

En espérant vous rencontrer bientôt, je vous souhaite des échanges constructifs et harmonieux pour m'assurer de répondre à vos besoins et vos demandes, accompagnée de toute mon équipe.

Votre directrice générale et greffière-trésorière,

Nancy Lizotte



Souhaitons la bienvenue à Mme Patricia Lévesque à titre d'agente de bureau, qui sera à la réception pour vous accueillir!



Prenez note que mon dernier jour de travail sera le 30 juillet, car je quitte pour ma retraite. Ce fut un plaisir pour moi d'être là pour vous, de vous accompagner dans certaines démarches ou de répondre à vos interrogations. Pendant un peu plus de cinq ans, vous m'avez fait vivre toutes sortes d'émotions!



Soyez indulgents, tolérants et aimants envers vous-mêmes et les autres. Ayez de la reconnaissance pour ce qui est bien et pas seulement du négatif pour ce qui vous déplaît. N'oubliez pas que la gratitude nous nourrit autant que le salaire.

Vous allez énormément me manquer...

Micheline (Mimi) Lavoie

Résumé de la séance ordinaire du 2 juin

(à approuver à la séance du 7 juillet)



Le conseil :

- A approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2026.
- A accepté le dépôt du rapport du maire pour l'année 2025.
- A adopté le Règlement no 60-26 sur la gestion contractuelle et la délégation de certains pouvoirs et abrogeant le Règlement no 45-25.
- A embauché madame Nancy Lizotte au poste de directrice générale et greffière-trésorière.
- A autorisé les changements suivants à la suite de l'embauche de Mme Lizotte : modification de signataire pour les chèques bancaires, changement d'administratrice principale pour les transactions par AccèsD, changement du détenteur de la carte de crédit de la Municipalité, changement de représentant auprès de ClicSÉCUR, changement de représentante autorisée et responsable des services électroniques auprès de Revenu Québec et changement de responsable concernant l'utilisation des services de dépôt à toute heure chez Desjardins, changement de personne pour enchérir et acquérir au nom de la municipalité lors de la vente pour non-paiement de taxes à la MRC, changement de représentante dans certains comités.
- A embauché madame Patricia Lévesque comme agente de bureau, en remplacement de madame Micheline Lavoie.
- A autorisé le maire à participer au Congrès 2026 de la FQM.
- A approuvé la liste des comptes à payer du mois de mai 2026, pour un montant total de 165 580,47 \$.
- A accepté la soumission de Article pour le nettoyage des plates-bandes, la tailles des arbustes et l'achat et la plantation des fleurs, au montant de 1 125 \$, avant tx.
- A accepté la proposition d'un citoyen de nettoyer le Parc Gameau, à ses frais.
- A autorisé la demande d'un citoyen pour l'installation de ponceaux pour fermer un fossé devant sa propriété.
- A accepté la soumission d'Épur'eau pour la surveillance des travaux des installations septiques de 2026, au coût de 325 \$ par installation, avant tx.
- A adopté le Règlement de lotissement no 53-26 abrogeant et remplaçant le Règlement no 36-25 et ses amendements.
- A adopté le Règlement de construction no 54-26 abrogeant et remplaçant le Règlement no 37-25 et ses amendements.
- A adopté le Règlement de zonage no 55-26 abrogeant et remplaçant le Règlement no 39-25 et ses amendements.
- A adopté le Règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme no 56-26 abrogeant et remplaçant le Règlement 38-25 et ses amendements.

Les procès-verbaux complets sont disponibles sur le site web de la municipalité.

Administration municipale

Nancy Lizotte

Directrice générale et greffière-trésorière
dg@stgabrielkam.ca
Poste 202

Micheline Lavoie

Greffière-trésorière adjointe

Patricia Lévesque

Agente de bureau
info@stgabrielkam.ca
Poste 201

Rosemary Lévesque

Agente administrative
comptabilite@stgabrielkam.ca
Poste 203
Présente du lundi au mercredi

Nous joindre

Téléphone : 418 852-2801

Fax : 418 852-3390

Courriel : info@stgabrielkam.ca

Horaires du bureau

Du lundi au jeudi

8 h 30 à 12 h 00

13 h 00 à 16 h 30

Vendredi

Sur rendez-vous seulement
entre 8 h 30 et 12 h 00

Affaires municipales/MRC

Une collaboration essentielle pour un meilleur service

Afin d'assurer une gestion efficace et équitable des demandes citoyennes, nous souhaitons rappeler l'importance d'utiliser les canaux officiels pour toutes plaintes, commentaires ou demandes adressées à la municipalité.

Si vous avez une situation à signaler ou un enjeu qui vous préoccupe, nous vous invitons à transmettre une plainte par écrit au bureau municipal. Cette démarche permet un suivi adéquat, structuré et transparent. Les élus municipaux ne traitent pas les plaintes opérationnelles ; celles-ci doivent être prises en charge par l'administration afin d'être évaluées et traitées de façon appropriée.

Par ailleurs, nous tenons à souligner le travail essentiel de nos employés de voirie. Ceux-ci accomplissent leurs tâches avec professionnalisme et engagement, souvent dans des conditions exigeantes. Ils planifient leur travail avec rigueur dans le but d'offrir le meilleur service possible à l'ensemble de la population.

Nous demandons donc à tous de faire preuve de respect à leur égard. Les employés municipaux ne doivent en aucun cas être interpellés de manière inappropriée, surveillés ou insultés pendant leur travail. Une communication respectueuse et organisée est la clé d'une collaboration harmonieuse entre citoyens, employés et administration.

En travaillant ensemble, dans le respect des rôles de chacun, nous contribuons à maintenir un milieu de vie agréable et bien géré pour tous.

Merci de votre collaboration.



Remboursement des inscriptions au camp de jour

La Municipalité remboursera une partie des frais d'inscription* aux parents qui inscriront leur(s) enfant(s) au camp de jour d'une autre municipalité.

Présentez votre facture ou votre reçu au bureau municipal pour le remboursement au plus tard le 10 juillet 2026.

* Les frais de garde, d'activités ou de sorties ainsi que les chandails ne sont pas remboursables.



Les temps changent
... PAS QUE LE CLIMAT !



Ce qui part dans nos égouts revient parfois dans notre compte de taxes

Au Québec, l'entretien des réseaux d'égouts repose essentiellement sur les municipalités. Chaque obstruction, réparation d'urgence, pompe à remplacer devient une dépense collective. Et c'est notre compte de taxes qui en prend un coup !

LES INDÉSIRABLES

LES BONS RÉFLEXES

Cheveux, soie dentaire, nourriture	Filtres dans les drains (douche et évier)
Lingettes (même celles "biodégradables"), produits d'hygiène féminine	Poubelle!
Huiles, graisses de cuisson, restants de table	Refroidis dans dans un pot puis vidé au bac brun (ou à l'écocentre pour les grosses quantités)
Peintures, solvants, médicaments	Écocentre, Pharmacie



PENSEZ-Y!

Chaque année au Canada, les lingettes et autres objets jetés dans les toilettes coûteraient environ **250 millions \$** en entretien et réparation des réseaux d'égouts !

Pour en savoir plus :
co-eco.org/eaux-usees/



Affaires municipales/MRC

Fondation de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima

Madame Maryse Pelletier, directrice générale de la Fondation de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima, tient à transmettre ses remerciements à la Municipalité pour l'installation d'un conteneur de récupération de métaux pour la campagne du métal pour l'hôpital.

Dernièrement, la Fondation a reçu un don de 464 \$ de la part de Transit Métal qui a doublé le don des citoyens de St-Gabriel qui ont remis du métal dans le conteneur pour un montant total de 928 \$.

Un grand merci à tous!



Du métal pour l'hôpital

APPORTEZ VOS VIEUX MÉTAUX CHEZ TRANSIT MÉTAL POUR SOUTENIR LES SOINS DE SANTÉ EN RÉGION. VOTRE DON SERA DOUBLÉ PAR TRANSIT MÉTAL. MERCI DE FER LA DIFFÉRENCE !

Transit Métal
600 Charles-Eugène-Bouchard
La Pocatière

Détecteur de Radon

Prendre note qu'il n'y aura aucun dépôt demandé lors du prêt pour le détecteur de radon au bureau municipal.

Contactez-nous pour plus d'informations!

Programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables

Afin d'aider les familles à réduire leur production de déchets générés par les couches jetables et dans un souci de protection de l'environnement, la Municipalité s'est dotée d'un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables. Le programme consiste en une aide financière accordée aux citoyens pour le remboursement de 50 % du coût d'achat, avant taxes, jusqu'à concurrence de 200 \$.

Modalités

- ⇒ Une seule aide financière par famille.
- ⇒ L'enfant doit être âgé de moins d'un (1) an au moment de la demande.
- ⇒ La personne qui fait la demande doit être le parent ou un tuteur légal, et elle doit résider sur le territoire de la Municipalité.
- ⇒ Le formulaire de demande doit être déposé au bureau municipal dans un délai de soixante (60) jours de la date d'achat.

Pour bénéficier du présent programme, toute personne devra faire la preuve de son admissibilité en fournissant les documents requis au soutien de la demande :

- ◇ Formulaire de demande de remboursement
- ◇ Facture originale
- ◇ Preuve de résidence (ex. : bail, compte de taxes, permis de conduire)
- ◇ Preuve de naissance de l'enfant



Affaires municipales/MRC

Ouverture de la programmation 2026-2027 du programme RénoRégion

Le programme RénoRégion (PRR) a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à faible revenu qui vivent en milieu rural à faire effectuer des travaux pour corriger les déficiences majeures que présente leur résidence.

Le programme s'adresse aux propriétaires-occupants d'un logement qui est situé sur un territoire admissible et qui présente une ou des déficiences majeures.

La différence entre le revenu annuel du



PROGRAMME RÉNORÉGION



ménage du propriétaire-occupant ou de la propriétaire-occupante et le niveau de revenu applicable (NRA) doit être inférieure ou égale à 12 000 \$. Le NRA varie selon la taille du ménage et la région où il habite.

D'autres conditions s'appliquent. Veuillez communiquer avec la MRC pour plus d'informations.

Pour soumettre votre demande, vous devez remplir le formulaire officiel disponible sur le site de la MRC de Kamouraska dans l'onglet *Espace Citoyen > Programme d'aide à la rénovation*.



Date de tombée du prochain Gabriellois

Veuillez prendre note que la date de tombée pour l'édition du mois d'août du Gabriellois est fixée au 23 juillet.

Si vous souhaitez annoncer une activité ou transmettre une information, merci de nous faire parvenir votre contenu (par courriel ou par téléphone) avant cette date.

La préparation et la mise en page du journal demandent plusieurs heures de travail. Par conséquent, toute demande reçue après la date de tombée pourrait être refusée. Nous comptons sur votre collaboration afin de respecter les délais et faciliter le travail de production.

Merci de votre compréhension.



Une entreprise d'ici!



Fauves maisonfauves.com →

Des espaces vastes aux espaces intimes Services de design d'intérieur 581-741-5553

Erratum dans le dernier Gabriellois

Veillez prendre connaissance des corrections suivantes apportées au rapport du maire 2025 parut dans le journal du mois de juin 2026:

En conformité du Code municipal, voici les faits saillants du rapport financier de l'exercice terminé au 31 décembre 2025.

La Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant a réalisé, pour 2025, un excédent de l'exercice de 151 468 \$. Le surplus accumulé non affecté est à 320 563 \$.

151 466 \$ écart NM

332 915\$ écart de 12 352\$

Surplus affectés :

- ⇒ Embellissement : 13 578 \$
 - ⇒ Égout : 189 802 \$
 - ⇒ Bibliothèque : 55 000 \$
 - ⇒ Matières résiduelles : 41 321 \$
- OK

Immobilisations réalisées en 2025 :

- ⇒ Mise aux normes des installations septiques (Q2r22), payable par les propriétaires ayant participé au programme : 223 529 \$ 205 301.45\$
 - ⇒ Réfection des avenues de la Rivière et des Érables : 61 624 \$ en cours
 - ⇒ Achat de caméras de surveillance au garage municipal, payé par le surplus non affecté : 2 267 \$
 - ⇒ Achat et installation d'une porte de service au garage municipal, payée par le fonds général : 1 868 \$
 - ⇒ Achat d'un camion de service, de marque Ford, payé par le surplus non affecté : 74 902\$
- En cours: PGA-EAU 2 414\$ + Travaux édifice Garneau 18 530\$

Un extrait du rapport financier du vérificateur est publié dans Le Gabriellois du mois de juin 2026. Il est également disponible sur le site Internet de la municipalité.



Bonne saison *Estivale!*

MATHIEU RIVEST
DÉPUTÉ DE CÔTE-DU-SUD
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

418 234-1893 | (Sans frais) 866 774-1893
Mathieu.Rivest.CDS@assnat.qc.ca

CRÉER
DYNAMISER
SOUTENIR

Encan au profit de la Fabrique

30 août 2026

Après la messe

Bon à savoir

CONSEILS SANTÉ – ACTIVITÉS AQUATIQUES DANS LES EAUX NATURELLES

Toutes les eaux naturelles (lacs, rivières, fleuves) contiennent des micro-organismes. Certains d'entre eux peuvent causer des problèmes de santé.

Lors d'activités aquatiques :

- Évitez d'avaler de l'eau.
- Évitez la baignade si vous avez une plaie ouverte.
- Essuyez-vous bien à la sortie de l'eau.
- Lavez-vous les mains avant de manger.
- Prenez une douche dès que possible après votre activité.

Avant toute activité, vérifiez l'apparence de l'eau :

- S'il y a beaucoup de courant ou si l'eau a l'air sale ou douteuse, ne pratiquez pas d'activités aquatiques.
 - Une eau verte ou avec de l'écume à la surface peut indiquer la présence de cyanobactéries (algues bleu-vert). Dans ce cas, ne touchez pas à l'écume et ne laissez pas votre animal jouer dans l'eau.
 - Un aspect huileux peut indiquer la présence de produits pétroliers.
- Au moins une journée après la fin d'un épisode de pluie, évitez le contact direct avec l'eau (p. ex. baignade, ski nautique, planche à voile, planche à pagaie). Les pluies importantes favorisent la pollution de l'eau par des matières fécales (rejets d'eaux usées).

Principaux effets sur la santé :

SI VOUS <u>AVALEZ</u> DE L'EAU CONTAMINÉE	SI VOUS <u>ENTREZ EN CONTACT AVEC</u> DE L'EAU CONTAMINÉE
Risque de gastroentérite: vomissements, diarrhée, maux de ventre, parfois accompagnés de fièvre. Problèmes parfois graves.	Risque de démangeaisons (rash) ou de rougeurs et d'infection aux yeux, aux oreilles et aux plaies existantes.
Si vous présentez ces symptômes après avoir pratiqué une activité aquatique, consultez Info-Santé 811, ou votre pharmacienne ou pharmacien. Les jeunes enfants et les personnes plus vulnérables aux infections peuvent être plus malades.	

Pour plus d'information: Quebec.ca/problèmes-santé-eaux-baignade



ATTENTION!

LA MAJORITÉ DES NOYADES ONT LIEU DANS DES PLANS D'EAU NATURELS.

ADOPTÉZ DES COMPORTEMENTS SÉCURITAIRES ET PORTEZ UNE VESTE DE FLOTTAISON.

BAIGNEZ-VOUS DANS DES LIEUX AMÉNAGÉS ET SURVEILLÉS.

RESPECTEZ
LES AVERTISSEMENTS
AFFICHÉS.

Vignettes disponibles au bureau pour les résidents du Lac Saint-Pierre



**EMBARCATION
CONFORME AU
RÈGLEMENT 47-25**

2026-2027-2028



**PROPRIÉTAIRE RIVERAIN
LAC SAINT-PIERRE**

LA MOULE ZÉBRÉE, NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS

Conseils climat

Saviez-vous que l'exposition à la chaleur extrême peut causer des malaises, des hospitalisations et des décès?

Plusieurs personnes peuvent être à risque et certains groupes sont particulièrement vulnérables :

- aînés (65 ans et plus);
- personnes avec une maladie chronique (diabète, hypertension, problème de cœur, de poumon ou de rein, etc.);
- enfants de 12 ans et moins.



Conseils climat peut vous aviser **gratuitement** par téléphone, courriel ou SMS avant qu'une vague de chaleur survienne. Il vous rappellera également les comportements recommandés pour protéger votre santé ou celle de vos proches.

Pour plus d'information ou pour s'inscrire, appeler au: **1 866-982-7282** ou visiter Quebec.ca/conseilscimat



Vie culturelle et sportive

Club des 50 ans et +

Bonne fête aux membres suivants :

1er juillet France Desbiens
 3 juillet Yvette Chenard
 9 juillet Émilien Milliard
 13 juillet Colombe Lévesque
 13 juillet Marc Thériault



23 juillet Eugène D'Anjou
 24 juillet Jacqueline Michaud
 27 juillet Jean Bouchard
 29 juillet Claudine P. Thiboutot

Fabrique

Dimanches 5 et 19 juillet, 9 h 30 : Messe

Dimanches 12 et 26 juillet, 9 h 30 : Célébration de la parole

Horaire du bureau : mardi, de 9 h à midi

Téléphone : 418-852-2880

Urgence : Louise Boucher, 418-852-2033



Comité des loisirs

Des sacs pour ramasser vos cannettes sont disponibles au bureau municipal, au coût de 1 \$ chacun, qui vous sera remboursé si vous en faites don au Comité des loisirs.

Bibliothèque

Heures d'ouverture: Les mercredis de 18 h 30 à 20 h 00

Expositions en cours : Les oiseaux et le jardinage

Bibliothèque fermée le 1er juillet



Version - 1 2026-05-13

L'horaire de la saison régulière L'Armée noire de St-Gabriel 2026



Date	Heure	Visiteur	Local	Terrain
19 mai 2026	20 h 00	L'Armée noire de St-Gabriel	** La Compagnie Normand de St-Pascal	Saint-Pascal
25 mai 2026	20 h 00	Orange 21 de St-Alexandre	** L'Armée noire de St-Gabriel	Saint-Gabriel
1 juin 2026	20 h 00	L'Armée noire de St-Gabriel	** Les Boys Palbst	Saint-Philippe
16 juin 2026	20 h 00	L'Armée noire de St-Gabriel	** Les Bucks de Sainte-Hélène	Sainte-Hélène
22 juin 2026	20 h 00	Royals de St-Pacôme	** L'Armée noire de St-Gabriel	Saint-Gabriel
29 juin 2026	20 h 00	Les Pirates de La Pocatière	** L'Armée noire de St-Gabriel	Saint-Gabriel
6 juillet 2026	20 h 00	La Compagnie Normand de St-Pascal	** L'Armée noire de St-Gabriel	Saint-Gabriel
13 juillet 2026	20 h 00	L'Armée noire de St-Gabriel	** Les Boys Palbst	Saint-Philippe
22 juillet 2026	20 h 00	L'Armée noire de St-Gabriel	** Orange 21 de St-Alexandre	Saint-Alexandre
27 juillet 2026	20 h 00	Royals de St-Pacôme	** L'Armée noire de St-Gabriel	Saint-Gabriel
3 août 2026	20 h 00	L'Armée noire de St-Gabriel	** St-Bruno	Saint-Bruno

Viactive

Déjeuner de reconnaissance,

Au fil des années, Viactive est devenue plus qu'une simple rencontre pour se garder en forme. C'est devenu une petite communauté, presque une famille, où nous avons développé un côté social très fort et un sentiment d'appartenance.

Un grand merci à nos animateurs: Mesdames Nicole Dionne, Georgette Vaillancourt et monsieur Émilien Milliard

En septembre prochain : *Bouger ça peut apporter un changement dans le monde*

De retour cet automne!

Madame Rose-Alice Dufour



De gauche à droite: Hélène Lapierre, Émilien Milliard, Sylvette Lévesque, Rose-Alice Dufour, Georgette Vaillancourt, Nicole Dionne, Pauline Lavoie, Marie-Reine Lévesque

Absents sur la photo: Huguette Lévesque et Alfred Lévesque



Coin détente et nostalgie

Le mot mystère du village!

Mot caché : _ _ - _ _ _

V	E	R	T	M	A	I	R	E	I	H	T	U	L
F	I	N	E	M	H	T	Y	R	B	O	I	S	X
E	T	O	T	E	H	C	R	A	A	O	O	U	U
R	I	S	L	L	O	M	E	B	S	I	E	E	E
M	A	L	T	O	G	R	U	L	R	D	C	L	N
E	C	R	I	N	N	I	S	E	D	R	O	C	O
M	U	S	I	Q	U	E	E	S	O	E	U	R	L
N	O	T	E	S	S	U	C	H	A	M	P	I	O
T	E	M	P	S	G	R	A	N	G	E	S	N	I
T	N	E	M	U	R	T	S	N	I	L	O	S	V



Alto	Coup	Lis	Soi
Archet	Crins	Luthier	Soirée
Bas	Deux	Maire	Sol
Bémol	Écrin	Musique	Son
Bois	Érables	Notes	Temps
Champ	Ferme	Rieur	Vert
Clé	Grange	Rythme	Violon
Cordes	Instrument	Sœur	Violoneux

Solution du mois de juin : Pommiers

La capsule historique

Auguste Gagnon dit « Ti-Gus » naît en 1914 dans la partie de Saint-Pacôme qui deviendra plus tard Saint-Gabriel-Lalemant. Auguste développe très jeune un engouement pour le violon. À l'âge de 5 ans, il demande à son père, qui est un habile travailleur du bois, de lui en confectionner un. À 15 ans, Ti-Gus Gagnon décide de fabriquer lui-même un violon. Même s'il travaille à la ferme, il prend le temps qu'il faut pour la réalisation de son nouvel instrument. Il s'impliquera également en politique municipale. Déjà conseiller, il occupera le poste de maire de 1959 à 1961.

Plus tard, des problèmes de santé l'amèneront à abandonner l'agriculture. Il décidera donc de se vouer à sa passion en devenant luthier. Pour fabriquer ses violons, il crée des gabarits à partir de matériaux qu'il trouve à la ferme. Au cours de sa vie, Auguste a confectionné 11 violons. En plus de participer à plusieurs festivals, Auguste Gagnon a animé plusieurs soirées au rythme de ses violons et avec ses yeux rieurs. Auguste Gagnon et sa sœur Marianne, restés tous les deux célibataires, ont habité ensemble durant plus de 85 ans. On dit qu'on les voyait rarement l'un sans l'autre.



Source: Archives de la Côte-du-Sud

